



HAMON & Cie (International) S.A.

Société Anonyme

Siège social : Mont Saint Guibert (1435) Axisparc, rue Emile Francqui, 2

Numéro d'entreprises 0402.960.467

ISIN BE0003700144

Le Conseil d'administration invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **mardi 27 avril 2010 à 11 heures** au siège social de la société situé à Mont Saint Guibert (1435), Axisparc, 2 rue Emile Francqui, qui délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009 et rapport de gestion consolidé au 31 décembre 2009.
2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2009 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009.
3. Approbation des comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2009 et affectation du résultat.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009, présentés par le Conseil d'administration.

L'assemblée décide d'attribuer, à partir du 10 mai 2010, un complément de dividende de EUR 0,45 brut par action.

Cela correspond à un dividende net de EUR 0,3825 pour les actions avec strips VVPR et de EUR 0,3375 pour les actions sans strips VVPR.

Un acompte sur dividende brut d'EUR 0,15 par action ayant été payé en septembre 2009, le dividende brut de l'exercice s'élève donc à EUR 0,60 par action.

4. Comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2009.
5. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.

6. Décharge au commissaire

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.

7. Rémunération des administrateurs

Proposition de décision

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération totale des administrateurs pour l'exercice de leur fonction d'administrateur, à EUR 240.000 pour l'exercice 2009, à charge pour le Conseil d'administration de déterminer la répartition de ce montant global entre ses membres.

8. Divers

Les documents dont question aux points 1, 2, 3, 4 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours avant l'assemblée, conformément à l'article 535 du Code des Sociétés.

Le Conseil d'administration rappelle aux actionnaires que la participation aux assemblées est subordonnée à l'accomplissement des formalités suivantes, conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts :

- 1. Les propriétaires de titres nominatifs** sont priés d'envoyer un avis de participation au Secrétariat Général de Hamon & Cie (International) S.A. (lettre et *fax ou e-mail: marie-chantal.majerus@hamon.com*), pour le lundi 19 avril 2010 au plus tard, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.
- 2. Les propriétaires de titres dématérialisés ou au porteur** doivent produire pour le lundi 19 avril 2010 au plus tard, une attestation d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, certifiant l'indisponibilité de ces titres jusqu'à l'assemblée générale. Cette attestation doit être adressée au Secrétariat Général de Hamon & Cie (International) S.A. (lettre et *fax ou e-mail : marie-chantal.majerus@hamon.com*). Les propriétaires d'actions au porteur peuvent également déposer leurs actions au siège social de la société.

Les propriétaires de titres peuvent se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire en possession d'une procuration écrite conforme à l'exemplaire disponible

- au siège social de la Société (téléphone 00/32/(0)10/390.409)
- sur le site internet : [http://www.hamon.com/investor relations/shareholders meeting reports/2010/procuration](http://www.hamon.com/investor%20relations/shareholders%20meeting%20reports/2010/procuration)

Les procurations signées doivent parvenir au siège social de la Société pour le **lundi 19 avril 2010** au plus tard, elles aussi à l'attention de Madame Marie-Chantal Majérus.

Tout actionnaire peut, sur simple demande, obtenir gratuitement au siège social de la Société une copie des rapports visés par l'ordre du jour de même qu'un formulaire de procuration ou un formulaire de participation.

Le service financier de la Hamon & Cie (International) S.A. est assuré par BNP Paribas Fortis et Dexia Banque.

Le Conseil d'administration